

# Gest'Alpe INFO

Coédition : Prométére et Service de l'agriculture ; SVEA partenaire

Edito

## 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE D'ÉCONOMIE ALPESTRE, SVEA

En me plongeant dans les archives, j'ai découvert que déjà en 1935, sur l'initiative de la Fédération laitière du Léman, un concours de bonne fabrication de fromage dans les alpages vaudois a été organisé auquel 32 alpages ont participé. C'est à cette occasion qu'un comité a été constitué à Château-d'Œx pour élaborer les statuts de la future Société vaudoise d'économie alpestre dont le but était précisé comme suit: «**amélioration des conditions d'existence des populations alpestres et développement de toutes les branches d'activité en rapport avec l'économie alpestre**».

Il aura fallu attendre le 15 septembre 1937 pour que Monsieur Pochon, président, puisse ouvrir l'assemblée constitutive de la SVEA au Comptoir suisse, avec un total de 136 membres. La cotisation annuelle par membre a été fixée à Frs 2.-.

Aussitôt, diverses activités ont été créées comme :

- un cours itinérant de 3 jours dans le balcon du Jura,
- une commission de placement des veaux d'élevage,
- un concours de bonne tenue d'alpage,
- une commission pour la charge normale des alpages (on parlait déjà des pâquiers),
- une commission pour l'utilisation du lait en montagne
- une commission pour l'utilisation du charbon de bois
- et enfin des cours pour la fabrication.

En parcourant rapidement les 75 ans de vie de notre société, un point me paraît commun à tous les temps: **la passion de notre métier!** C'est grâce à elle que chaque génération a trouvé sa voie et le dynamisme pour résoudre les problèmes rencontrés. Dans ce sens je vous souhaite déjà la bienvenue pour la commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la SVEA le 26 août 2012 à l'Etivaz.

*Claude Faillétaz, président de la SVEA jusqu'en mars 2012* ❖

Tech.

## PETIT-LAIT: QUE COÛTE UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT AU MOYEN DU COMPOST?

Plusieurs installations de traitement du petit-lait au moyen de compost sont opérationnelles sur les alpages vaudois.

Le postulat de départ, visant un système efficace et bon marché n'est que partiellement atteint.

Tous les articles à propos du petit-lait dans les no 5, 6, 9, 13, 15, 16 et 27 de Gest'Alpe Info.

La méthode de traitement du petit-lait

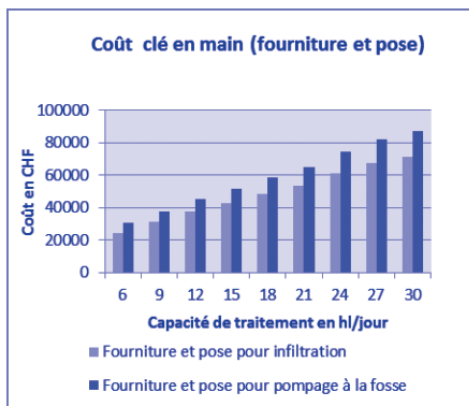
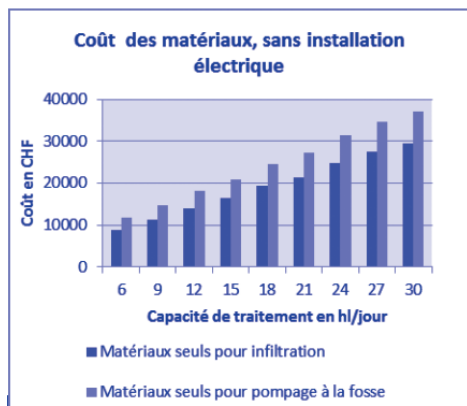
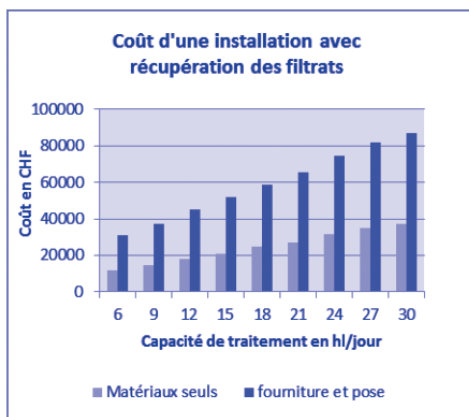
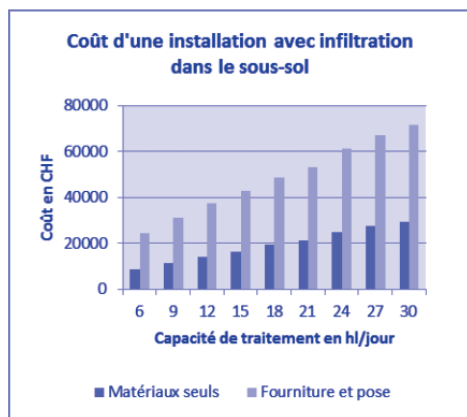
# Technique

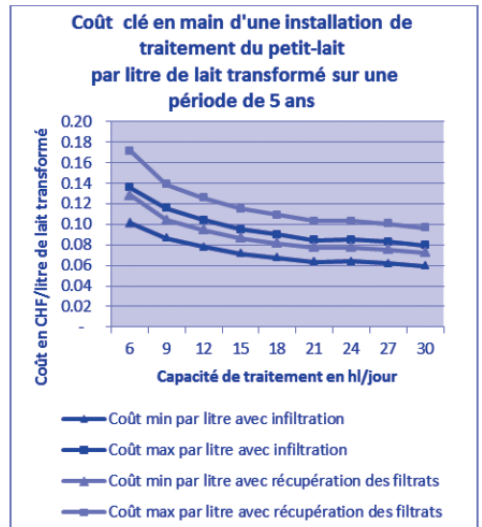
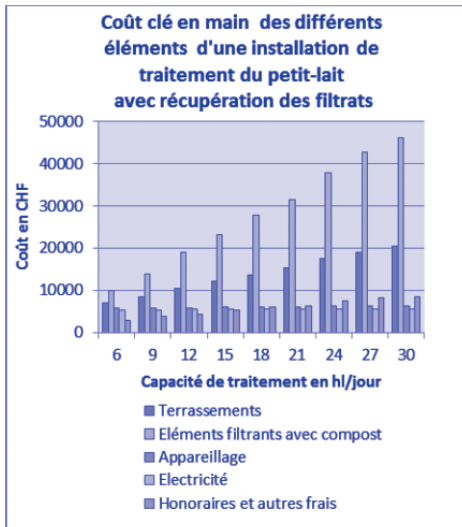
par percolation à travers un filtre bioactif de compost demeure une méthode très performante. Par contre, il a été constaté que lorsque les critères de construction et d'entretien ne sont pas scrupuleusement respectés, le rendement en termes d'épuration s'en trouve rapidement diminué. Il apparaît par conséquent primordial que ce type d'installation soit automatisé et construit avec des matériaux de qualité.

Il est évidemment difficile, voire impossible de comparer deux projets, car la configuration des lieux requiert des me-

sures différentes avec des coûts variables à la clé. Nous souhaitons tout de même, au travers des graphiques de cet article, présenter les coûts estimés, des matériaux uniquement d'une part et d'une installation clé en main complètement automatisée d'autre part, ceci pour des capacités allant de 600 à 3000 litres de lait transformés journalièrement.

La variante « matériaux seuls » comprend le prix d'acquisition de l'ensemble des matériaux nécessaires à la réalisation, à l'exception de l'installation électrique. Nous partons du principe que ce poste reste affaire de spécialiste. Le prix du compost est calculé au prix plein, livré.



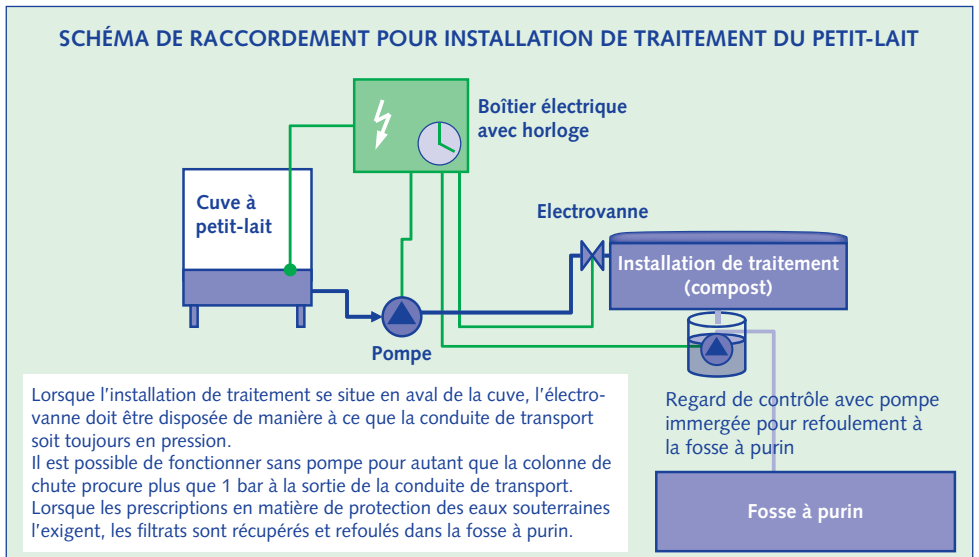


Dans la réalité, l'amodiatiaire bénéficie souvent de conditions plus avantageuses et c'est sur ce poste que des économies substantielles peuvent être réalisées, tout en respectant la qualité de la marchandise.

Pour l'établissement des devis indispensables à cette démonstration, il a été tenu compte d'une longueur de 30 mètres de

fosse pour accéder au système de filtration et de 30 mètres également pour le transfert des filtrats à la fosse à purin. Nous partons également du principe que la durée d'efficacité du compost est d'au moins cinq ans et que l'investissement devrait s'amortir sur cette durée. Les prix indiqués sont TTC.

Jean-François Dupertuis, ProConseil ❖



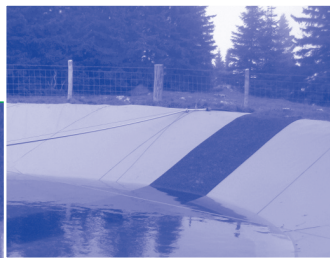
## SÉCURISATION DES ÉTANGS

Les spécificités géologiques du Jura vaudois influencent directement l'approvisionnement en eau des alpages. En effet, la quasi absence de rivières et sources permanentes, ou de réseaux d'eau potable, a conduit à utiliser les toits des chalets et des couverts pour récolter les eaux de pluie et les conduire vers des citernes enterrées. Au cours des dernières décennies cependant, les besoins en eaux ont augmenté d'une part, et **une meilleure répartition des points d'eau sur le pâturage s'est avérée souvent nécessaire** pour valoriser les herbages éloignés du chalet et souvent délaissés d'autre part.

Si des citernes enterrées continuent d'être construites, force est de constater que leur coût élevé a incité plusieurs propriétaires d'alpage à envisager d'autres types de réservoir. C'est le cas des étangs plastifiés qui jouent à la fois le rôle de récepteurs des pluies (grande surface) et de réservoir (cône tronqué d'une profondeur maximale au centre de 1.5 à 1.7 m). La construction de ce type d'ouvrage est maintenant bien maîtrisée, mais il faut

relever que les premières clôtures de protection installées n'arrêtent pas tous les animaux susceptibles d'être attirés par l'eau. La difficulté est de construire une clôture permanente (pas de démontage en automne) résistante au poids de la neige. Les dernières réalisations ont montré qu'il fallait absolument respecter les points suivants :

- La clôture doit être construite sur la digue et en rond (les angles sont des pièges à neige)
- De manière à pouvoir tendre le treillis, il importe de disposer des piquets ronds de 20-25 cm de diamètre (chêne ou acacia) tous les 6 m, des piquets de 12-15 cm de diamètre étant intercalés tous les 2 m. L'utilisation de piquets ronds de 20 cm de diamètre uniquement améliorerait encore la rigidité de l'ouvrage.
- Malgré le treillis, certains petits animaux trouveront toujours le moyen de franchir cet obstacle. C'est la raison pour laquelle il importe de poser une rampe de sortie rugueuse, telle celle que l'on peut voir sur la photo ci-dessous. Cette rampe



Ci-dessus: exemple d'un étang récent protégé par un treillis. Photo du haut: rampe de sortie rugueuse.

sera aussi utile pour la faune aquatique cherchant à ressortir de l'étang à un moment ou un autre de son développement. Une clôture de protection réalisée selon les recommandations ci-dessus coûte entre Frs 90.- et 100.- par mètre. Nous tenons à disposition des intéres-

sés une fiche technique détaillée ainsi qu'une liste des entreprises ayant déjà réalisé ce type d'ouvrage.

*J.-B. Wettstein,  
Bureau d'agronomie*

*Ch. des Hêtres 10, 1450 Ste-Croix ❖*

**Actu**

## **DONNÉES DE LA BDTA POUR LE CALCUL DES CHARGES EFFECTIVES DES ALPAGES VAUDOIS**

En 2011, avec l'accord de l'Ofag, le Service de l'agriculture du canton de Vaud a procédé au calcul des charges effectives (**bovins**), sur la base des notifications effectuées auprès de la BDTA. Pour les 626 exploitations d'estivage prises en compte, en comparaison avec les données au 25 juillet 2011, les résultats ont été les suivants:

### **A) Calcul des charges effectives selon les demandes de contributions d'estivage du 25 juillet 2011**

Charges **usuelles** vaudoises 34'062 PN  
Charges **effectives** vaudoises 30'550 PN      **30'550 PN / 34'062 PN = 90%**  
avec: 22 expl. au-dessous de 75% de la charge usuelle;  
9 expl. au-dessus de 110% de la charge usuelle;  
9 expl. au-dessus de 115% de la charge usuelle.

### **B) Calcul des charges effectives selon les données de la BDTA**

Charges **usuelles** vaudoises 34'062 PN  
Charges **effectives** vaudoises 31'638 PN      **31'638 PN / 34'062 PN = 93%**  
avec: 44 expl. au-dessous de 75% de la charge usuelle;  
16 expl. au-dessus de 110% de la charge usuelle;  
5 expl. au-dessus de 115% de la charge usuelle.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2011, 6 amodiataires n'avaient fait aucune notification pour leurs bovins à la BDTA et pour 41 exploitations d'estivage, les détenteurs de bovins n'avaient pas effectué les notifications d'entrée au retour sur leur exploitation de base.

### **Nouveautés à partir de 2012**

**1) Tous les amodiataires** devront aussi notifier les sorties de bovins sous le N° BDTA de leur exploitation d'estivage, **au plus tard 3 jours après le départ de l'animal.**

**2) Pour les amodiataires domiciliés dans le canton de Vaud et exploitant un alpage dans le canton de Vaud**, les bovins n'auront plus à être annoncés sur la demande de contributions d'estivage au 25 juillet 2012. Seuls les équidés, ovins, caprins, lamas et alpagas devront continuer à être annoncés.

**3) Pour les amodiataires en provenance d'autres cantons ou estivant dans d'autres cantons**, les bovins devront continuer à être annoncés selon la méthode exigée par ces cantons.

*Alain Rochat, Service de l'agriculture ❖*

Les conseillers agricoles de ProConseil sont à votre disposition pour vous aider à faire une évaluation de la charge de votre alpage: Yverdon 024 423 44 88, Château-d'Oex 026 924 44 66, Gryon 024 498 23 49, Lausanne 021 614 24 30.

**25 - 28 mai 2012 :** f'ESTIV'al « à la rencontre des bergers », alpages du Mont-d'Or et du Noirmont (F), point central: Chalet de la Coquille. Programme et infos détaillés sur [www.bergersdujura.org](http://www.bergersdujura.org) ou auprès de M. Jan Siess, 0033 6 88 20 24 32, [siess.jan@wanadoo.fr](mailto:siess.jan@wanadoo.fr).



**Fin juin 2012 :** Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle » : Lieu et date exacte seront communiqués ultérieurement.

**27 juin 2012 :** Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires du Pays-d'Enhaut: Lieu et thème seront communiqués ultérieurement.

**29 - 30 juin 2012 :** Assemblée générale de la Société Suisse d'Economie Alpestre dans le canton de Lucerne.

**Fin juillet 2012 :** Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux - Vaulion: Alpage La Burtignière, (MM. Ch. Viande et G. Berguer, Clarmont).

**Juin à septembre 2012 :** Appréciation d'alpages SVEA : communes de Leysin, Corbeyrier, Villeneuve, Yverne.

**8 - 10 août 2012 :** Course de la Société Vaudoise d'Economie Alpestre au canton du Tessin. Inscription auprès de Bernard Stuby, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon, 021 557 98 84, [stubybussy@gmail.com](mailto:stubybussy@gmail.com)

**26 août 2012 :** 75<sup>e</sup> anniversaire de la SVEA à L'Etivaz

**Mai à octobre 2012 :** Cours pour bergers et exploitants d'alpage: 5 journées de cours dans le terrain sur France et sur Suisse. **Thèmes :** à définir. **Organisation :** Association des bergers du Jura franco-suisse et Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté.

**Informations et inscription :** Keran LARUE, Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté, F-25048 - BESANCON, France, 0033 381 54 71 52

**22 septembre 2012 :** 16<sup>e</sup> Fête du Vacherin et descente des troupeaux, Les Charbonnières

**29 septembre 2012 :** Désalpes de St-Cergue et de L'Etivaz

**12 - 14 octobre 2012 :** Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier

**31 octobre - 4 novembre 2012 :** 13<sup>e</sup> Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle

**4 novembre 2012 :** Concours des Jeunes Montagnards à Château-d'Oex

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

**Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe :**

**Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon, tél. 024 423 44 89, fax : 024 423 44 90, e-mail: [m.bruehlmann@prometerre.ch](mailto:m.bruehlmann@prometerre.ch)**